



**Communiqué de soutien à Sabine Raynaud,
pour la levée immédiate des poursuites !**

Le SNUDI-FO et le SNFOLC des Hautes-Pyrénées ont appris la convocation au tribunal de Sabine Raynaud, membre du bureau départemental du SNUDI FO 34 pour « *dissimulation du visage lors d'une manifestation et entrave à la circulation* ». Sabine distribuait à un péage des tracts contre la loi Blanquer. Elle portait sur sa bouche un bâillon pour matérialiser l'article 1er de la loi, qui remet en cause la liberté d'expression des personnels. Elle risque pour cela une peine maximale de deux ans de prison et 4500 euros d'amende.

Le gouvernement accentue ainsi la répression envers les syndicalistes, les jeunes, et tous ceux qui s'opposent aux mesures qui visent à remettre en cause les libertés individuelles et collectives.

Le SNUDI-FO 65 et le SNFOLC 65 n'acceptent pas ces mesures répressives et liberticides et demandent la levée immédiate des poursuites à l'encontre de Sabine Raynaud. Nous lui exprimons notre soutien ainsi qu'aux syndicats FO de l'Hérault.

Tarbes, le 25 novembre 2020